BVABO - **Bulletin d'information de l'association**

Bien vivre au Bois d'Oingt et en Pays beaujolais - n°19 –

31 octobre 2026 ***http://bvabo.fr*** ***06 75 99 64 05***

- **Exposition** – La fédération Patrimoine des Pierres dorées à laquelle nous adhérons, présente avec les Archives départementales une exposition à Theizé :

« Les Bannières du Rhône » à l'ancienne église de Theizé du 31 octobre au 22 novembre 2026. *Accès libre : les samedis 31-7-14-21 novembre et dimanches 1- 8- 14 et 22 novembre de* ***14h à 18h*** *ainsi que le* ***mercredi 11 novembre de 11h à 17h***.

- ***L'association « Bien vivre au Bois-d'Oingt » fêtera ses 20 ans le samedi 21 novembre*** *avec un concert chanson-poésie à l'ancienne église du Bois-d'Oingt à 17h. Entrée 8 euros- gratuit pour les adhérents*

Féminin-pluriel  **Josiane Vicart**

- Un plan de ville présentant les trois villages de Val d'Oingt avec les noms de rues est disponible à la mairie depuis peu.
- **L'urbanisme et les nouveaux équipements de Val d'Oingt nous concernent au quotidien**.

La taille des logements et des terrains diminue, la densité augmente dans les villages. Les espaces publics réservés aux piétons doivent, pour des raisons de confort et de sécurité croitre dans la même proportion. Dans le Bulletin précédent (18) publié par l'association nous évoquions les voies de circulation au Bois-d'Oingt. **Comment prévoir l'avenir de cette commune** qui se développe beaucoup plus rapidement que ce qui était prévu dans le SCOT ? *Nous avions fait connaitre notre avis lors de l'enquête publique sur ce sujet en 2025*.

Nous avons relu avec beaucoup d'intérêt la brochure publiée par le Cerema

« Mieux accueillir les piétons âgés dans l'espace public » une publication de 2017, dans la série « Marche » du Cerema

https://associations-beaujolais-pierresdorees.fr/images/urbanisme/2026/pietonsenior.pdf

Le1 de l'article 45 de la loi de 2005 (modifié par l'article 9 de la loi n° 2015-988 (ratifiant l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie aux personnes handicapées) prévoit que **chaque commune d'au moins 1 000 habitants** ou, le cas échéant, chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ayant pris cette compétence**, est dans l'obligation d'établir un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) . Existe-t-il à Val d'Oingt ?** sans doute pas**.**

Nous demandons à la commune de Val d'Oingt de créer une **Commission d'accessibilité** afin d'établir un PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics). Notre commune compte plus de 4200 habitants et la commission d'accessibilité est **une obligation pour les communes de plus de 5000** habitants. Il serait raisonnable d'anticiper afin de bien positionner les zones à construire et de les accompagner des voies d'accès indispensables. Un travail intéressant pour la nouvelle équipe municipale et les conseils des communes déléguées. Un travail important aussi pour l'accueil des 45 habitants de la nouvelle résidence autonomie et le positionnement du nouvel EHPAD au Bois d'Oingt.

- A l'occasion **des Journées européennes du patrimoine 2026**, nous avons présenté une visite guidée pour faire le tour des bâtiments patrimoniaux du Bois-d'Oingt, remplissant un rôle de service public à Val d'Oingt. Environ 40 personnes ont suivi les deux visites du samedi et du dimanche
- Nous avons présenté **le 18 octobre à l'occasion des Journées nationales de l'architecture** une conférence illustrée par une exposition sur la Charte **Bien construire dans les pierres dorées. Ce texte rédigé par le CAUE du Rhône à la demande de la communauté de communes Beaujolais Pierres dorées, a été voté en 2020.**

Nous renvoyons au diaporama de cette présentation.

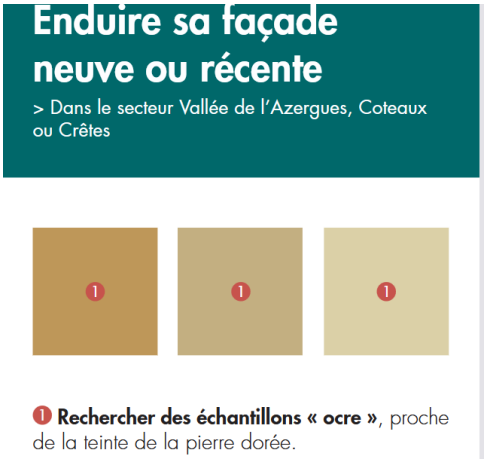
https://associations-beaujolais-pierres-dorees.fr/index.php/urbanisme/591-bien-construire-dans-les-pierres-dorees-bilan-exposition

les textes de cette charte sont disponibles sur le site de la CCBPD

https://www.cc-pierresdorees.com/amenagement-et-infrastructures/urbanisme/charte-bien-construire-dans-les-pierres-dorees

- **Nous n'aimons pas le rouge quand il n'est pas à sa place**.

Le collège Notre -Dame se construit avec 4 bâtiments, dont deux ont des façades de pignons rouge du sommet au bas de la façade. Ils sont très visibles sur la route et dans le paysage quand ils seront terminés. Ils sont dans un environnement de vignes, de taillis et de maisons anciennes. Nous avons proposé un changement de couleur pour se rapprocher des conseils de la charte qui recommandent des couleurs ocres pour s'harmoniser avec la pierre dorée. Mais ce projet a été instruit depuis 2021 lors du mandat précédent et il semble très difficile de revenir sur ces décisions.



extrait de la charte- zone coteaux